



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie de médicaments dans le cadre du TDAH

Question écrite n° 16977

Texte de la question

M. Laurent Panifous appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation préoccupante des pénuries de médicaments prescrits dans le cadre du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). La Haute autorité de santé estime que 3,5 à 5,6 % des enfants scolarisés souffriraient de TDAH en France. Ce trouble neurodéveloppemental, défini par l'association, selon des modalités variables, d'un déficit attentionnel, d'une hyperactivité motrice et d'une impulsivité, a des retentissements importants sur la vie familiale, sociale et scolaire. Les personnes avec un TDAH ont des risques accrus d'échec scolaire, de difficultés dans le fonctionnement social et de conduites à risques. La prise en charge médicamenteuse par le méthylphénidate, bien qu'elle ne soit pas systématique, est indiquée dans le cadre d'une prise en charge globale du TDAH, lorsque les mesures non médicamenteuses (la prise en charge éducative appropriée et l'intervention psychosociale) se sont révélées insuffisantes et en complément de ces mesures. Or l'actuelle rupture d'approvisionnement des médicaments à base de méthylphénidate (Quasym essentiellement) alors même qu'ils ont intégré la liste des médicaments d'intérêts majeurs éditée en juin 2023 par le ministère de la santé, met en difficulté ces jeunes patients et leurs familles. Aussi il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage pour assurer une amélioration durable de l'accès à ces médicaments mais aussi éviter les pénuries des médicaments identifiés d'intérêt majeur.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Panifous](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16977

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2747

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)